

Rapport de la Commission des Comptes 2000

Constitution de la commission :

Président : M. Cédric Schweingruber, PS

Vice-Président : M. Jean-Pierre Veya, POP-US

Rapporteur : Mme Sylvia Morel, RAD

Membres : Mmes et MM. Pierre Bauer (PS), Pierre-Alain Borel (PS), Claude-Eric Hippenmeyer (PS), Ariane Pizzolon (PS), Vuilleumier Serge (PS), Gérard Bosshart (L/PPN), Jacques Rosselet (L/PPN), Valérie Schweingruber (L/PPN), Surdez Manuela (L/PPN), Francis Stähli (POP-US), Patrick Erard (ECO), Philippe Lagger (ECO).

La commission a siégé le 15 mars et le 26 mars 2001.

En introduction, le Conseil communal fait quelques considérations générales. Il rappelle que l'année écoulée a été une année chargée, une année dense. Beaucoup de rapports ont été présentés au Conseil général et acceptés par celui-ci, à savoir :

- un crédit pour la station d'épuration.
- un crédit pour le Théâtre.
- la création d'un SIS des montagnes neuchâteloises.
- des crédits pour les Services industriels, eau-gaz-électricité mais également pour les égouts et le resurfaçage des routes.
- la vente du collège Beauregard pour que s'y installent l'école normale et différents services cantonaux avec une construction à la clé.
- un crédit de l'ordre de 6 millions pour le développement du quartier de l'Orée-du-Bois.
- l'extension de l'aérodrome.
- la taxe sur les déchets.

Le Conseil communal a consacré du temps à des dossiers délicats tels que :

- le désenchevêtrement des tâches de l'Etat.
- la péréquation financière inter-communale.
- la fixation du barème unique.
- la fixation de la quotité.

Au niveau des statistiques, sur le plan de la population, nous avons malheureusement dû constater une baisse de 299 personnes. C'est paradoxal si l'on tient compte de la croissance économique qui s'est manifestée. A fin février, on assiste à une évolution qui s'est inversée dans la mesure où nous avons 75 personnes de plus depuis le début de l'année. La perte de l'année dernière n'est pas compensée complètement, mais il y a un trend favorable qui mérite d'être mentionné. Il faut relever aussi que le mouvement de la population de l'année dernière est dû en tous cas à deux facteurs prioritaires. Il s'agit du retour chez eux d'un certain nombre de requérants d'asile ou de personnes qui étaient sous le statut de l'asile, de même que du retour des personnes liées à l'immigration ancienne, Italiens, Espagnols, Portugais qui prennent leur retraite dans leur pays d'origine. Ces éléments ont été assez forts mais il n'en reste pas moins que les problèmes démographiques demeurent.

Au niveau de l'activité économique, il est bon de relever que 812 postes ont été créés au cours de l'année écoulée. Il y a maintenant un total général de 21'179 emplois à La Chaux-de-Fonds. L'aspect le moins agréable est que sur ces 812 postes, 603 sont occupés par des personnes venant de l'extérieur. Il y a un accroissement du nombre de pendulaires. Ces derniers sont au nombre de 7'220 dont 258 nouveaux venus du Littoral neuchâtelois. Ensuite, 83 viennent du Val de Ruz et, au niveau des frontaliers, il y en a 211 de plus. D'un point de vue financier, les frontaliers versent d'une manière indirecte des impôts à la ville alors que ce n'est pas le cas pour tous les autres pendulaires.

Le chômage s'est pratiquement réduit de moitié. Le taux est légèrement au-dessus de 2% ce qui peut faire dire qu'on est en quasi situation de plein emploi.

La situation du marché du logement est pratiquement saturée pour les appartements de 4 pièces et plus. La capacité d'accueil est insuffisante et il faut savoir quelle politique il faut mettre en œuvre pour pouvoir répondre totalement aux demandes des familles. On tombe dans la problématique souvent développée par le Conseil communal sur le type d'habitat, les problèmes de rénovations et de quelle manière on pourrait accroître le nombre d'appartements d'une certaine dimension. Ce sont des questions qui sont traitées au sein de la commission prospective.

Quelques chiffres :

Les comptes 2000 se soldent par un bénéfice de CHF 56'287.-.

Ecart chiffrés :

Charges	Augmentation	Diminution
Charges de personnel :	CHF 1'316'119.-	
Biens, services et marchandises	CHF 1'797'791.-	
Intérêts passifs		CHF 811'318.-
Amortissements	CHF 354'484.-	
Dédommagements à des collectivités		CHF 1'028'745.-
Subventions accordées	CHF 2'421'233.-	
Attributions aux financements spéciaux	CHF 1'712'818.-	
Imputations internes	CHF 267'057.-	

Il y a une augmentation des charges de CHF 6'029'439.-.

Produits	Augmentation	Diminution
Impôts	CHF 7'237'039.-	
Patentes et concessions		CHF 4'735.-
Revenus des biens	CHF 1'013'749.-	
Contributions, recettes hosp. et ventes	CHF 1'374'440.-	
Parts à des recettes		CHF 129'648.-
Dédommagements de collectivités	CHF 327'749.-	
Subventions acquises	CHF 551'188.-	
Prélèvements sur financements spéciaux		CHF 1'508'562.-
Imputations internes	CHF 267'057.-	

Il y a une augmentation des produits de CHF 9'128'277.-

Comptabilisations particulières non prévues dans le budget

Provision pour l'assainissement de Ganza	CHF 1'000'000.-
Provision pour Presta-Jogne	CHF 330'000.-
Prélèvements dans les réserves non réalisés pour :	
l'électricité	CHF 445'000.-
Presta-Jogne	CHF 670'000.-

Au total, cela représente une somme de CHF 2'445'000.-.

On peut donc dire que le résultat est de CHF 3'098'838.- meilleur que le budget, mais que si l'on exclut les provisions qui ont été comptabilisées ou les prélèvements aux réserves qui n'ont pas été faites, le résultat effectif est meilleur que prévu d'environ 6 millions.

Discussion générale

L'ensemble des groupes politiques se déclarent satisfaits du bon résultat des comptes. Ils relèvent que le Conseil communal a fait de gros efforts pour respecter le budget.

La reprise économique a également été un élément favorable qui n'est pas forcément durable.

Toutefois, une question se pose quant à la fiabilité du budget qui est un outil de gestion sur lequel il faut pouvoir compter et à partir duquel tous les débats se font.

Pour un représentant du POP/US, l'écart de 6 millions entre les comptes et le budget est petit car il représente seulement 2% du total des charges. Alors que pour un représentant du groupe L/PPN cet écart représente justement les 6 millions à trouver pour réduire la fiscalité.

Le Conseil communal est satisfait de l'équilibre des comptes. Il estime que l'outil de gestion qu'est le budget est fiable pour les charges, mais qu'il est très difficile d'avoir de bonnes prévisions pour les recettes fiscales.

La situation financière de la Ville de La Chaux-de-Fonds reste vulnérable et fragile, il faut le savoir. On ne va pas crier victoire à travers des comptes qui sont équilibrés. L'élément essentiel qu'il faut retenir, c'est qu'il faut faire des efforts pour rechercher des ressources nouvelles, pour que la masse imposable augmente.

En ce qui concerne les recettes fiscales, la masse imposable a augmenté de 16 millions. (L'augmentation de la masse imposable des personnes physiques de 1.51% est due à l'augmentation des salaires d'une année à l'autre. L'augmentation de la masse imposable des personnes morales de 1.69% est due à l'amélioration du résultat des sociétés).

Entre 1999 et 2000, il y a eu 1532 personnes physiques de plus. Il s'agit certainement de nouveaux contribuables. L'augmentation des nouveaux contribuables peut découler de plusieurs facteurs : arrivées de personnes à fin 1999, enregistrées en 2000 sur le rôle d'impôts, départs tout au long de l'année 2000 (chapitres ouverts, comptés comme contribuables), passages de l'impôt à la source à l'impôt régulier ou vice versa. Le rapport ne doit pas lier automatiquement avec les statistiques de la Police des habitants.

Examen de détail

240 Domaine

En ce qui concerne la ferme des Arêtes, la gérance analyse si elle peut devenir un bâtiment d'utilité publique ou si elle sera vendue. On ne va pas la garder si on ne sait pas quoi en faire. La question est en examen. Ce dossier traîne depuis 1984.

210 Gérance

Le Conseil communal nous a dit qu'il y a un manque d'appartements de 4 pièces et plus. C'est vrai qu'au niveau de l'habitat individuel il y avait des lacunes, raison pour laquelle le Conseil communal a sollicité des crédits pour l'ouverture de nouveaux quartiers.

Lors de la rénovation des immeubles communaux, il faudra envisager de regrouper des appartements pour en faire de plus grands. C'est une nouvelle optique que l'on doit prendre, car effectivement il y a aussi une évolution qualitative des besoins. Ces réflexions ne sont pas terminées, elles sont en cours. Le marché du logement ne dépend pas uniquement de la ville. Beaucoup de terrains appartiennent à des privés, et c'est là qu'on devrait avoir une certaine émulation. On peut imaginer que dans la mesure où cette information-là est mieux diffusée, qu'elle est connue, que cela peut susciter des investissements.

301 Service social

Certains chômeurs qui émargent aux services sociaux ne figurent plus dans les statistiques du chômage. Actuellement, il y a à peu près 1'200 dossiers, mais ce ne sont pas toutes des personnes qui sont demandeuses d'emploi. Pour l'instant on ne tient que des statistiques par causes d'indigences, c'est-à-dire les causes qui font qu'une aide sociale est accordée. Ça va changer prochainement puisqu'un programme cantonal devrait voir le jour encore cette année et ce programme détaillera les causes d'indigences par cause et par commune. On devrait donc avoir l'année prochaine des statistiques assez claires.

320 Hôpital

Un budget supplémentaire d'environ 1.6 million a été octroyé à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds par l'Etat. Cela provoque une différence importante dans la rubrique des salaires.

460 Cifom

Il y a une diminution sensible des charges pour le Cifom, car le nombre d'élèves affectés au LEP a beaucoup augmenté et cette filière est totalement cantonale ce qui veut dire que la commune ne paie pas pour ces élèves-là.

D'autre part, il y a de nouvelles conventions inter-cantoniales qui diminuent la charge résiduelle des villes.

481 Clinique dentaire

En 2000 l'activité de ce service a été ralentie car l'effectif n'était pas au complet, mais la situation sera rétablie très prochainement ce qui permettra de faire diminuer les délais d'attente qui sont relativement longs.

483 Centre d'orthophonie

Jusqu'à l'année passée, le centre d'orthophonie a été mandaté par le centre IMC, Les Perce-Neige et Malvilliers pour mettre du personnel à disposition de ces institutions, ce qui représentait environ 3 postes. Vu les nouvelles exigences posées par l'OFAS, le personnel en question a été transféré formellement dans ces institutions depuis le 1er janvier, ce qui fait que les 3 postes ne sont plus dans l'effectif du centre d'orthophonie. Parallèlement à cette procédure, l'Etat a accepté d'augmenter la dotation en personnel de notre centre de 1,8 postes. 2 orthophonistes ont été engagées pour occuper lesdits postes. Avec cette augmentation de personnel les délais d'attente ont passé de 3 mois à 1 mois, voire 1 ½ mois.

500 Secrétariat des affaires culturelles

Le Festival de la Plage a beaucoup de succès mais se trouve un peu dans une situation où il y a une certaine usure des bénévoles. Le Conseil communal nous informe qu'une discussion a eu lieu. Des dispositions pour cette année ont été prises et il sera attentif à ce qui va se passer.

513 MIH

Le compte 4351500 comprend la vente d'une copie d'une ancienne pendule Breguet.

523 Exploitation de la patinoire

Concernant l'étanchéité des vestiaires, un crédit spécial du Conseil communal de CHF 85'000.- a été débloqué parce qu'en principe les travaux auraient dû être faits sur 1999, mais l'année a été mauvaise par rapport à la pluviosité durant la période qui avait été prévue. Raison pour laquelle cela n'a pas pu être fait en 1999 mais a été reporté en 2000.

Il y a un crédit du Conseil communal de CHF 75'000.- pour refaire la sonorisation qui était vraiment mauvaise. Il y avait assez fréquemment des réclamations. D'autre part, il ne faut pas oublier qu'en cas de problème lors d'un match ou lorsqu'il y a un public nombreux dans l'enceinte, cela devient un problème de sécurité, il faut pouvoir informer les gens par haut-parleur de ce qui se passe ou de telle ou telle disposition à prendre.

Un compresseur a lâché ce qui a justifié un crédit de CHF 50'000.-.

524 Centre des Arêtes

La location des bâtiments a diminué, car celle qui est facturée au Club de natation a été comptabilisée sous la rubrique 524 434 1000 "Entrées" selon instructions de la comptabilité.

600 Finances

Remarques et questions concernant les subventions accordées :

Canal Alpha

Cela n'a jamais été mis au budget tout simplement parce qu'ils ne recevaient pas une subvention régulière mais ils devaient la demander. Quand ils la demandent, elle est attribuée. Il y a aussi un certain nombre de problèmes de la part de Canal Alpha à régler.

Bonne surprise au TC, mais cela provient de l'exercice 1999 qui était relativement bon. Par contre en 2000 il y a une baisse de fréquentation, celle-ci a tendance maintenant à remonter. Cela veut dire qu'en 2000 on aura vraisemblablement un déficit plus important qu'en 1999 qui apparaîtra dans les comptes 2001, car le déficit est pris en compte avec une année de décalage.

Il est difficile de trouver des chauffeurs car cela dépend de la loi de l'offre et de la demande. C'est un travail relativement prenant qui nécessite des week-end, des soirées et du travail durant les fêtes. Souvent, les gens qui sont formés quittent les TC après quelques temps munis de leur permis de conduire pour aller dans des sociétés de camionnage ou de cars touristiques où les horaires sont tout de même plus agréables.

Collège musical

Il est vrai que le budget du Collège musical pour l'an 2000 était de CHF 400'000.-, ce qui représente tout de même CHF 98'750.- de moins que le budget 1999 de cette institution. Au sens strict, il ne s'agit pas d'une subvention que l'on attribuerait à une institution totalement extérieure à la Ville, puisque le Collège musical est une institution paracommunale. Il est vrai que le dépassement est de quelque 10 % (CHF 41'000.-) mais il n'a pas été possible au Collège musical, malgré un effort constant, d'arriver à un déficit moins important.

Aide humanitaire

Le Conseil communal attribue les aides pour un semestre sans quoi on serait obligé de réagir au coup par coup et c'est en fin de compte ceux qui demandent les premiers qui seraient servis. Le but est d'attendre, on regroupe tout, on écrit aux associations, etc, pour leur dire qu'on en discute à fin juin ou fin décembre, et on fait un examen global de la situation.

610 Contributions

Au niveau des personnes physiques, l'impôt sur le revenu, par rapport aux comptes 1999 et au budget, a augmenté. Il y a deux millions de plus. Ce qui est un peu navrant et qui montre aussi ce qu'est la structure de notre population, c'est que malheureusement l'impôt sur la fortune continue de stagner. On était à 5,9 millions et on est à 6,1 millions. Il est donc très important de pouvoir amener des contribuables plus fortunés dans cette ville pour qu'il y ait aussi un mouvement qui se fasse au niveau de l'impôt sur la fortune.

711 Enlèvement de la neige

Les prestations de tiers ont coûté CHF 510'000.-. Il s'agit du déblaiement de la neige en janvier 2000.

720 Station d'épuration

Le compte **3132700, Transports – Matériaux – Fournitures** a de grandes variations. En 1999, on a dépensé CHF 434'000.-, au budget on a mis CHF 1'400'000.- et aux comptes on trouve CHF 1'000'000.-.

Il s'agit de l'élimination des boues de la Step à SAIOD. On a fait une évaluation qui était erronée. On a changé le système de conditionnement en utilisant des flocculants qui ont diminué la quantité de boues à incinérer. Auparavant on utilisait du chlorure ferrique et ça donnait une masse beaucoup plus importante, alors on a cherché un système pour avoir moins de tonnage puisqu'on devait payer pour leur élimination. On a réussi, mais pour ce premier exercice il était difficile d'évaluer exactement la quantité de boues qu'on allait amener à SAIOD. C'est pourquoi il y a un effet positif. A l'avenir on pourra cibler beaucoup plus précisément.

733 Parc zoologique

Les citoyens qui habitent le quartier de la rue de la Montagne et le nord-ouest de la ville, en bordure du Bois du Petit Château se sont plaints de la fermeture de la porte ouest qui prétérite tout ce quartier. Cette porte est effectivement fermée. Les raisons figurent sur cette dernière. Les habitants ont adressé une pétition au Conseil communal concernant la porte, la piscine, les chiens et le parking. Les Affaires culturelles organiseront une séance d'information publique avec les TP et la police à fin avril.

750 Urbanisme

Le Service d'urbanisme n'a pas encore procédé à l'édition d'un CD-Rom du Plan et règlement d'aménagement communal (PRAC) pour les raisons suivantes:

- Le règlement d'aménagement est disponible sur le site Internet de la ville, à la rubrique "réglementation".
- Le Service d'urbanisme est en train de construire son propre site, dans lequel figureront, outre le règlement, les plans faisant partie du PRAC. La digitalisation de ces derniers étant relativement complexe, l'édition du CD-Rom ne se fera qu'après la résolution des problèmes techniques liés à Internet.
- Le traitement du site Internet et du CD-Rom est fait conjointement pour des raisons d'économies. Tout devrait être achevé pour l'automne.

A propos des statues de M. Honegger qui se trouvent à l'entrée de la ville après la sortie des tunnels qui sont à moitié cassées, la ville pensait que la réparation était à la charge de l'Etat puisqu'il s'agit d'une route cantonale, mais il n'en n'est rien. La ville devrait supporter ce coût, mais comme l'auteur des dommages est connu, l'assurance du fautif devra payer. Les travaux sont en voie d'achèvement.

860 Police locale

Le corps de police était effectivement en grave sous effectif. On a eu plusieurs départs à la retraite en début d'année, mais des engagements ont été faits, soit 4 aspirants. Ils seront opérationnels au mois de décembre. On a admis, vu la mise en route de la nouvelle organisation de la police, qu'on leur ferait faire la même formation qu'à la police cantonale, puisqu'ils devront assumer des tâches de police judiciaire. Sept personnes ont été engagées en tant que téléphonistes-réceptionnistes et employés de commerce. Ça nous permettra de remettre dans le terrain un certain nombre d'agents qui étaient au poste, à partir du 1^{er} juin, mais ça signifie aussi qu'il faudra donner une formation à ceux qui n'avaient plus l'habitude d'aller dans le terrain. On va retrouver l'effectif de 73 unités, qui est l'effectif prévu dans le cadre de la réorganisation et de la création du SIS.

Il y a eu moins de contrôles de stationnement, car il a fallu donner des priorités et par conséquent moins de recettes au niveau des amendes. Le fait de ne plus avoir d'auxiliaire depuis pratiquement l'été passé n'a pas aidé. On est maintenant sur le point d'engager deux auxiliaires. La Ville a reçu, au titre de la répartition sur les amendes, la somme de CHF 438'425.65. A titre de comparaison, la ville de Neuchâtel a reçu CHF 1'437'406.05 et la ville du Locle CHF 56'645.-.

La police cantonale mettra aussi en place un concept de police de proximité. On va travailler dans le même esprit, mais la ville organisera son concept de police de proximité conformément au rapport soumis au Conseil général. On va mettre en place, si possible, une police de proximité adaptée à la ville en attribuant à chaque brigade un quartier pour qu'on ait quelques personnes dans chaque brigade qui connaissent bien la population.

900 SI administration générale

Nous obtenions les 7,9 millions de bénéfice des S.I. en prélevant 1,4 million dans les réserves. Ce n'est pas une solution d'augmenter la fortune nette de la ville en prélevant dans les réserves des SI, alors que par ailleurs ils doivent assurer leur avenir face au marché libéralisé. Dans les 1,4 million on avait justement prévu de prélever 1 million sur Presta-Jogne. On doit alimenter Presta-Jogne à raison de CHF 330'000.- chaque année, c'est une décision du Conseil général. Vu les difficultés 2000 au budget, on avait demandé une contribution extraordinaire aux SI. Le seul moyen de la fournir était d'utiliser les réserves, donc de ne pas alimenter Presta-Jogne et de prélever encore à cette réserve CHF 670'000.-. Ça fait donc le million. Il s'agit d'un préfinancement effectué sur décision du Conseil général que nous avons rétabli. Les autres CHF 400'000.- devaient être prélevés dans la réserve pour fluctuation du prix de l'électricité, là aussi ce n'est pas le moment de toucher cette réserve par rapport à ce qui nous attend et par rapport à la libéralisation du marché de l'électricité.

L'hydraulicité est relativement bonne ces dernières années sur l'Areuse et elle va selon toute vraisemblance rester bonne durant ces prochaines années. Il faut que l'on valorise notre production hydraulique et nous proposerons rapidement un plan pour moderniser et améliorer la production. Quoi qu'il se passe, cette énergie sera toujours intéressante. Dans les deux précédentes planifications financières la rénovation de l'usine Combe-Garot était prévue, mais on a toujours laissé tomber cet investissement parce qu'on devait se fixer des priorités.

En ce qui concerne Presta-Jogne, nous sommes les seuls bénéficiaires de la concession pour 6'000 litres/min. Le Canton ne nous a pas encore formellement renouvelé la concession. Le Conseil communal va donc intervenir auprès du canton pour obtenir le renouvellement de cette concession d'exploitation.

Comptes des investissements

Certains investissements sont nettement inférieurs aux crédits demandés. Il s'agit de subventions qui sont obtenues, et sont portées en diminution du crédit accordé par le Conseil général.

Le crédit **rénovation des bâtiments** comprend la rénovation de Marais 7, de Croix-Fédérale 36, du CMND1, du temple de l'Abeille, d'Abeille 2 et du cimetière.

Bilan

Il y a une différence de 14 millions dans les disponibilités et de plus de 13 millions dans les autres débiteurs entre le bilan 1999 et 2000.

En ce qui concerne les disponibilités, il s'agit d'une situation transitoire de courte durée. Pour les autres débiteurs, il y a des problèmes avec l'introduction du nouveau système de comptabilité et du retard dans la facturation à l'Hôpital et une augmentation des débiteurs aux contributions.

Conclusion

Au terme de ses débats, la commission a approuvé les comptes 2000 à l'unanimité.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité en date du 25 avril 2001. La commission propose au Conseil général d'adopter les comptes 2000 et les arrêtés y relatifs.

Au nom de la commission
Le rapporteur

Sylvia Morel